Commission géographique Saône-Doubs

8 février 2019

comité de bassin rhône méditerranée

SAUVONS L'EAU !

Ordre du jour

- **Matin (10h-13h) : Présentation du 11ème programme**
  - Introduction
    - Dominique Girard, président de la commission géographique
    - Martial Saddier, président du comité du bassin Rhône-Méditerranée, député, président de la CLE de l'Arve
    - Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau
  - Présentation générale du 11ème programme (agence de l'eau)
  - Approfondissements thématiques (agence de l'eau)
  - Conclusion (DREAL)

- **Déjeuner-buffet : 13h-14h**

- **Après-midi (14h-16h) : espaces d'information thématiques sur le 11ème programme**

Présentation générale du 11ème programme

Film de présentation du 11ème programme

#Vidéo - En 3 minutes
Découvrez le 11e programme
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Un budget pour 2019-2024

- **2,64 Milliards d'euros** (440 Millions € par an)
- **Investis sur 6 ans** pour le quart sud-est de la France et la Corse
- **Au bénéfice des maîtres d'ouvrage** (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) **qui agissent pour l'eau**

Les grands enjeux du 11e programme Sauvons l'eau

- **AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS EAUX**, par la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures

- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

  40 % du montant total des aides pour adapter les territoires aux changements climatiques

- **AIDER LES COLLECTIVITES**, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement

Les objectifs stratégiques du 11e programme

- **(QUALITÉ) Améliorer la qualité des eaux**
- **(QUANTITÉ) Economiser et mieux partager la ressource**
- **(BIODIVERSITÉ) Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques**
- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE) Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement**

Les priorités du 11e programme

- **(QUALITÉ) Améliorer la qualité des eaux**

Les priorités du 11e programme **Améliorer la qualité des eaux**

Lutter contre les pollutions domestiques

- Améliorer le traitement des eaux usées là où les **enjeux « milieux »** l'exigent
- Améliorer la **collecte des eaux usées** et réduire les pollutions par **temps de pluie**
- Accompagner la **déconnexion des eaux pluviales** pour infiltration ou réutilisation
- **Innover dans les stations** de traitement des eaux usées
- Maintenir un dispositif de **primes pour épuration** incitatif

Les priorités du 11e programme **Améliorer la qualité des eaux**

Lutter contre les pollutions industrielles

- Réduire **les émissions de micropolluants dans un cadre individuel,** y compris via l'innovation
- Réduire **les rejets toxiques dispersés** en soutenant les actions collectives
- Réduire **la pollution par les macropolluants**, là où c'est prioritaire
- Accompagner les travaux entrepris par les **sites IED** pour anticiper les normes d'émission communautaires sur l'eau
- Accompagner les actions d'**adaptation au changement climatique**, y compris l'innovation

Les priorités du 11e programme
Améliorer la qualité des eaux

Lutter contre les pollutions agricoles, restaurer les captages dégradés et préserver les ressources stratégiques

- Restaurer durablement la qualité des eaux brutes des **captages prioritaires**
- Préserver les **ressources stratégiques** pour l'eau potable
- Soutenir la conversion à **l'agriculture** biologique et réduire la pollution due aux pesticides au titre d'**Ecophyto II**
- Accompagner l'**expérimentation agricole**
- Accompagner la mise aux normes des exploitations au titre de la **directive nitrates**

Les priorités du 11e programme

- **(QUANTITÉ) Economiser et mieux partager la ressource**

Les priorités du 11e programme
Economiser et mieux partager la ressource

- Dans les secteurs déficitaires, améliorer le **partage de la ressource** en eau pour atteindre l'équilibre quantitatif
- Conditionner le soutien à la réalisation de **plans de gestion de la ressource en eau (PGRE)**
- Poursuivre en priorité l'appui aux projets d'**économies d'eau**
- Privilégier les **solutions innovantes** (réutilisation des eaux usées traitées …) et les **solutions fondées sur la nature** (désimperméabilisation, zones humides …)
- Soutenir les projets de **substitution** (transferts et retenues) quand ils sont nécessaires

Les priorités du 11e programme

- **(BIODIVERSITÉ) Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques**

Les priorités du 11e programme
Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Mettre en œuvre les priorités des programmes de mesures, dans une approche par bassin versant et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
  - **restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques** : agir sur la morphologie, l'hydrologie, la continuité écologique
  - **préserver et restaurer le fonctionnement des zones humides**

- **Restaurer les milieux marins** : lutte contre les pollutions sur le littoral, organisation des mouillages, restauration des habitats, surveillance

Les priorités du 11e programme
Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Soutenir la **gestion intégrée**, l'**animation** et l'**éducation** à la préservation des milieux aquatiques

- Encourager les **actions transversales** et la restauration et la préservation des **zones humides jouant un rôle clé pour le changement climatique**

- Contribuer à la **reconquête de la biodiversité** au-delà des milieux aquatiques : restauration des continuités et fonctionnalités écologiques (trame turquoise)

L’adaptation des territoires au changement climatique

- Des actions complémentaires spécifiques, par appels à projet, pour «**agir plus vite, plus fort** », pour expérimenter
- Une conditionnalité « Changement Climatique » des contrats

Les priorités du 11e programme

- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)**
  Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

Les priorités du 11e programme

Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

- Promouvoir et favoriser la **gestion durable** des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de leur restructuration à l'échelle de gestion supra-communale
- Renforcer l'**animation technique dans le tissu rural**
- Poursuivre, dans les **zones de revitalisation rurale** (ZRR), un dispositif très volontariste de **rattrapage structurel** au titre de la **solidarité des territoires**

Le budget par domaine d'intervention

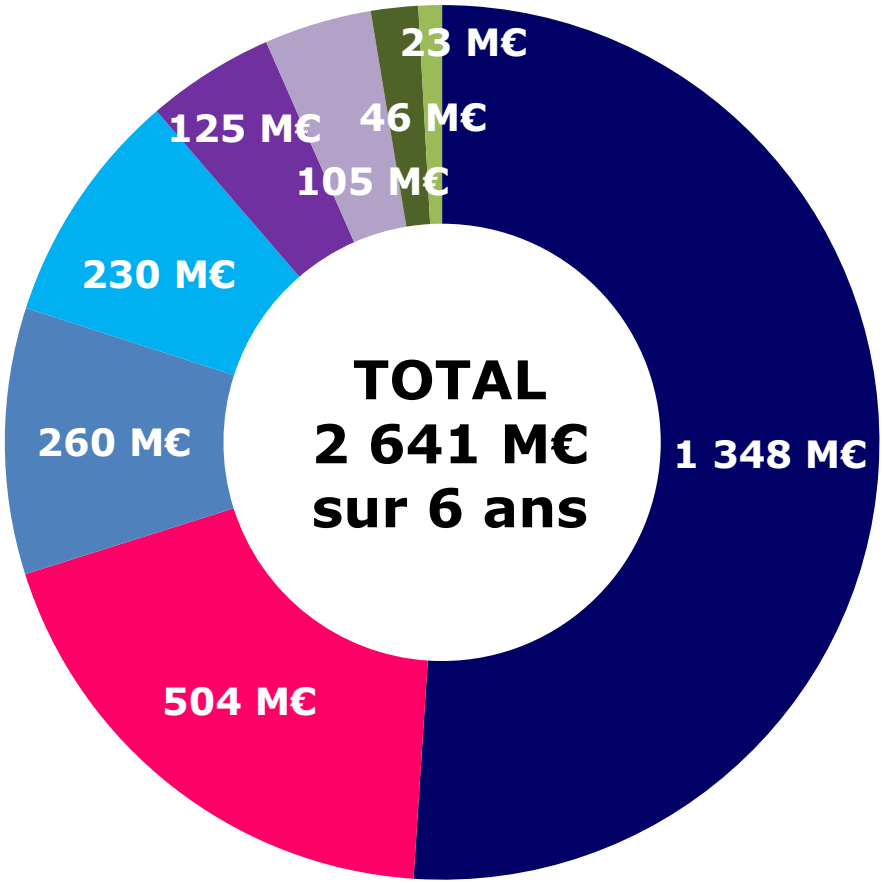

1 348 M€
Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

504 M€
Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

260 M€
Economiser et partager l'eau

230 M€
Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

125 M€
Lutter contre les pollutions industrielles

105 M€
Améliorer la connaissance et la surveillance

46 M€
Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

23 M€
Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9e et 10e Programmes : 819,5 M€

Taux d'aides

❖ **Jusqu'à 30% d'aides**

pour l'accompagnement **réglementaire, le post-sinistre** et les **aides exceptionnelles contractuelles**

❖ **Jusqu'à 50% d'aides**

pour les actions relevant des **SDAGE,** des **programmes de mesures** et de la **gestion durable**

❖ **Jusqu'à 70% d'aides**

de manière ciblée sur certaines politiques et/ou opérations

De nouvelles « règles du jeu » pour une action efficace et solidaire

Les contrats, pour s'engager ensemble

- Pour le portage des priorités de l'Agence selon les territoires … à la rencontre de celles des partenaires (sans objectif de contractualisation systématique toutefois), possibilité de financements spécifiques
- A destination des territoires ruraux défavorisés (ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel
- Des conditions pour une contractualisation efficace : prise en compte du changement climatique, existence d'une vision de bassin versant (contrats grand cycle), engagement des démarches de SAGE nécessaire

De nouvelles « règles du jeu » pour une action efficace et solidaire

- Une **sélectivité accrue** pour l'attribution des aides, basée sur :
  - la **maturité des projets**
  - le **gain environnemental**
  - le rapport « **coût-efficacité** » des opérations
  - Des critères de gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement : **prix minimum de l'eau**, connaissance du patrimoine
  - un **montant plancher des demandes d'aide fixé à 10 000 €** pour optimiser les coûts de gestion
- Une **visibilité accrue des aides de l'agence** sur les opérations, en renforçant les obligations des bénéficiaires en matière de communication.

La redevance de l'eau : un prélèvement au service des territoires

- **Une fiscalité environnementale prélevée par l'agence de l'eau,** affectée aux actions de préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de réduction des pollutions

- **Des taux qui visent à responsabiliser tous les usagers** (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises)

- **Redevances et aides** : les deux faces d'une même pièce (un outil financier au service de la qualité environnementale de nos territoires)

Une fiscalité de l'eau plus incitative : les évolutions de redevances

- **Rééquilibrer les montants de redevances entre l'irrigation gravitaire et non gravitaire**
  - augmentation des taux de l'irrigation gravitaire
  - baisse des taux de l'irrigation non gravitaire
  - création d'un zonage spécifique pour l'irrigation gravitaire de montagne

- **Lutter contre les pollutions toxiques**
  - augmentation des taux substances dangereuses pour l'environnement
  - augmentation du taux toxicité aigüe des rejets en mer lointains (Alteo Gardanne)

- **Augmentation de la redevance sur les produits phytosanitaires** (suite Plan biodiversité)

Une fiscalité de l'eau plus incitative : les évolutions de redevances

- **Simplifier le dispositif des redevances**
  - Suppression des zonages pour les pollutions classiques industrielles, avec baisse des taux
  - fusion des taux eaux superficielles et eaux souterraines pour le refroidissement avec restitution à plus de 99%
- **Diminuer la pression fiscale** sur les usagers domestiques
  - baisse globale du taux pour pollution domestique (Baisse forte en début de programme (2 ct) pour revenir progressivement au montant antérieur à la fin du programme)
  - baisse durable du taux pour collecte domestique et non domestique (baisse du taux unique à 0,15€/m^3)
- **Suppression de la redevance obstacle**

Tous les autres taux restent stables

Les redevances par catégorie d'acteurs

Plus de 11 000 Contribuables

Préleveurs, pollueurs, tous contribuent !

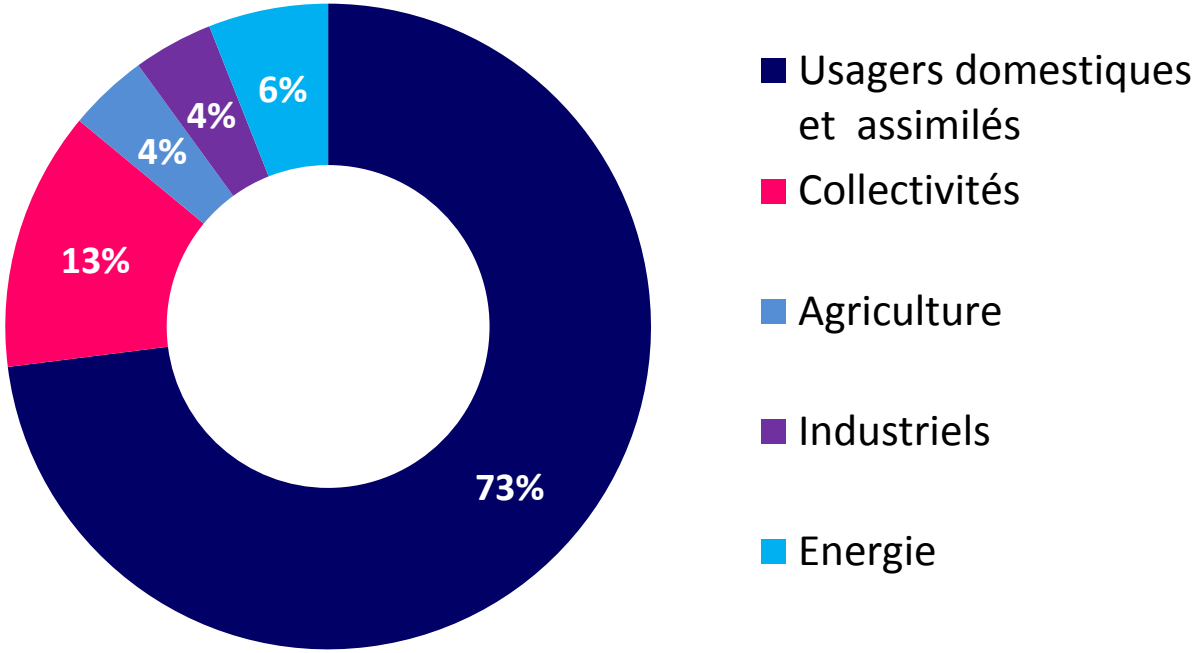

Baisse pression fiscale : plus de 50 M€ par rapport au 10e programme

Echanges avec la salle

Zooms sur des thématiques du territoire

Zoom thématique

Lutte contre les pollutions diffuses (captages prioritaires et ressources stratégiques)

Pollutions diffuses (captages prioritaires et ressources stratégiques)

- Mesures nationales
  - Actions en zone vulnérable aux nitrates dans le cadre de la mise en œuvre du 6ème plan d'actions régional nitrates (renforcement des actions sur des territoires à fort enjeu AEP)
  - Règlementation sur l'usage des produits phytosanitaires et plan Ecophyto

- Mesures territorialisées (SDAGE)
  - Actions de reconquête de la qualité des captages prioritaires
  - Préservation des ressources stratégiques pour l'AEP, déjà exploitées ou potentiellement exploitables à l'avenir

Les captages prioritaires : Les enjeux du territoire

- **Chiffres clés** :
  - 109 captages prioritaires (40% des captages de RM : 269 captages)
  - 75% impactés par les pesticides
  - 50% impactés par les nitrates
  - 26% impactés par les nitrates et les pesticides

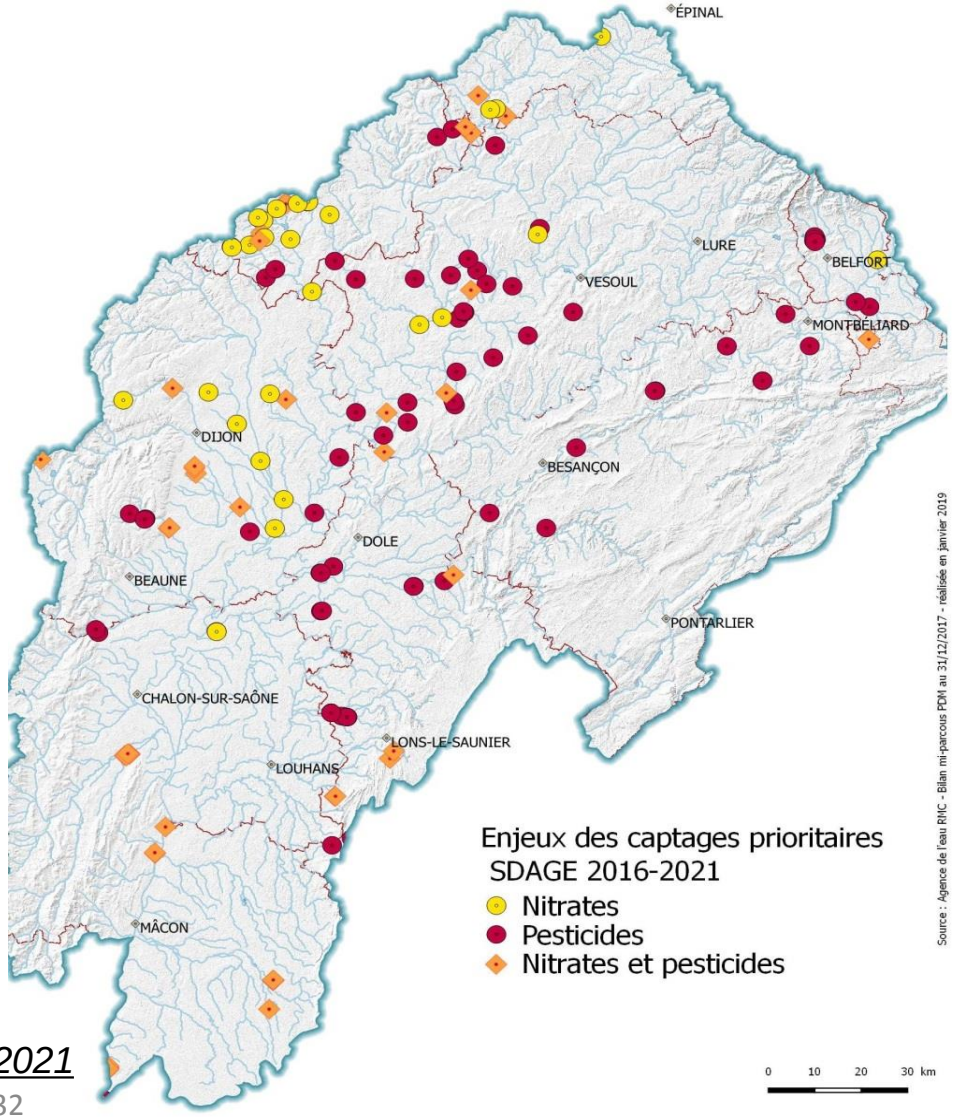

Bilan mi-parcours du programme de mesures 2016-2021

Les captages prioritaires : Avancement de l'élaboration des plans d'action sur les 109 captages prioritaires

- **Chiffres clés**
  - 86% des captages ont engagé ou réalisé les études préalables (action engagée + terminée)
  - 57% des captages ont un programme d'action mis en œuvre (action terminée)

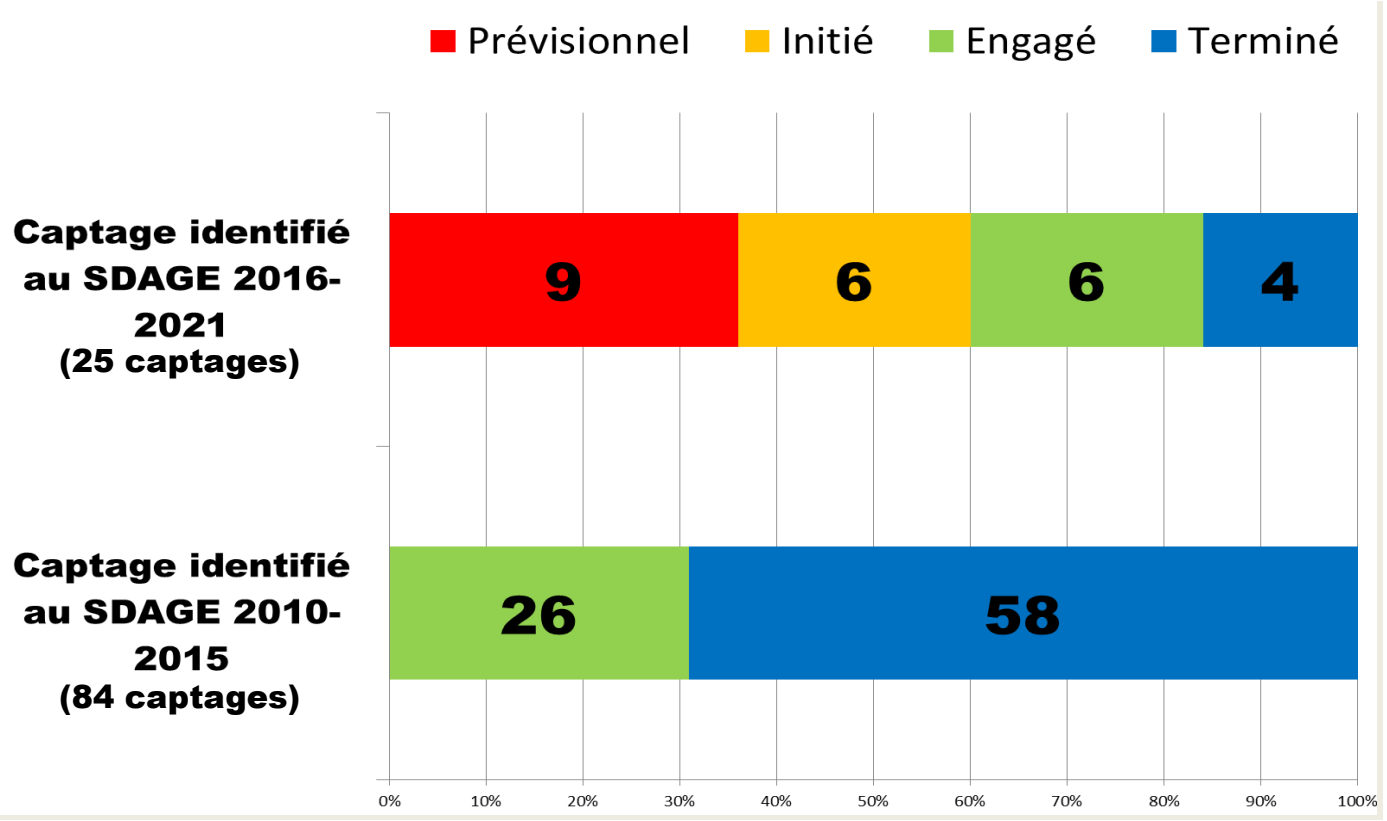

Les captages prioritaires : Résultats sur la qualité de l'eau (période 2011/2016)

- Captages avec évolutions favorables sur la période 2011/2016
  - 18 captages dont 100% dotés d'un plan d'action
- Captages dégradés :
  - 91 captages dont environ 65% dotés d'un plan d'action
  - Inertie du système variable selon les captages

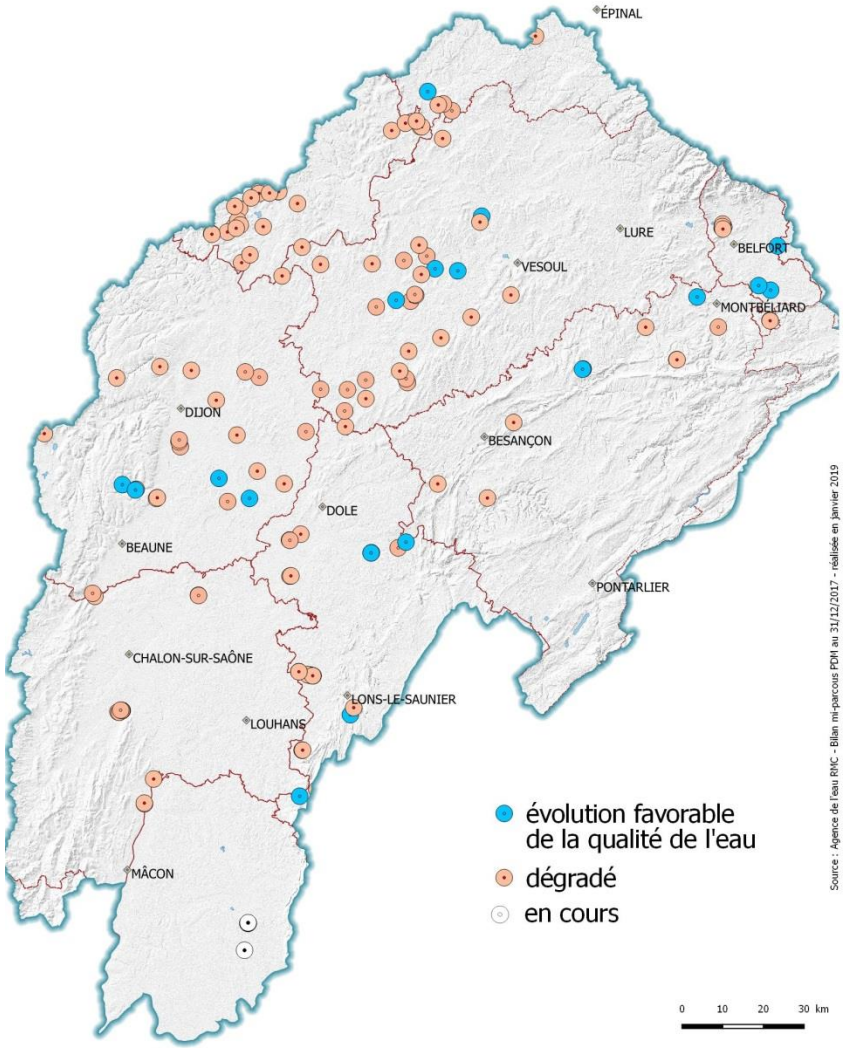

Les captages prioritaires : Ce qu'il reste à faire

- **Pour les captages identifiés au SDAGE 2010 – 2015 :** finaliser l'élaboration des plans d'action sur 26 captages (sur un total de 84 captages)

- **Pour les captages identifiés au SDAGE 2016 – 2021 :** lancer les études de délimitation sur 15 captages et mettre en œuvre les plans d'action sur 6 captages (sur un total de 25 captages)

- **Accompagner l'évaluation des plans d'actions engagés** (62 plans d'action mis en œuvre dont environ 40% de plus de 3 ans) :
  - **Production d'outils méthodologiques** : rédaction d'un cahier des charges « bilan et évaluation » (pilotage DREAL BFC)
  - Production d'éléments de connaissance : **étude de datation des eaux**
  - Bancarisation et valorisation des **données de qualité**

Les captages prioritaires :

Exemple d'outils ressources pour faciliter les évaluations des démarches captages

Etude pour l'interprétation de l'évolution des données de la qualité des eaux

- Maître d'ouvrage : FREDON Franche Comté
- Coût prévisionnel : ≈ 250 000 € aidé à 80% sur 2017 et 2018
- Objet : réalisation d'analyses complémentaires, interprétation des données de l'ensemble des captages de la délégation, participation à une vingtaine de comités de pilotage
- Avancement :
  - 100% des analyses réalisées et bancarisation des données en cours.
  - Interprétation de l'évolution et rédaction de fiches de synthèse par captage en cours de finalisation
  - Echéance de fin : courant premier semestre 2019.

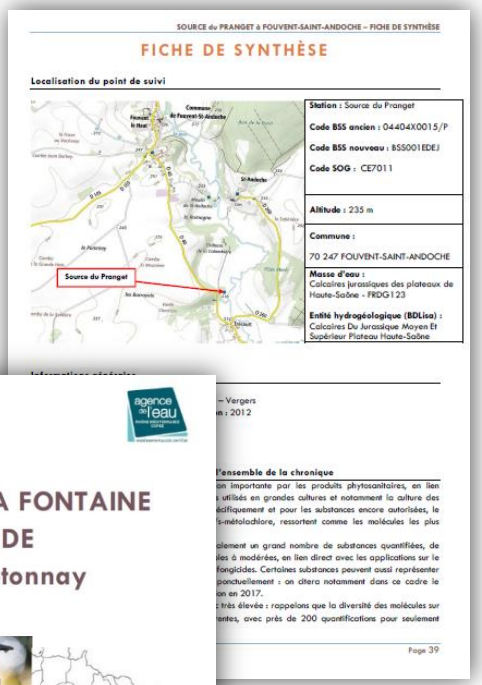
SOURCE du PRANGET à FOUVENT-SAINT-ANDOCHE – FICHE DE SYNTHÈSE

FICHE DE SYNTHÈSE

Localisation du point de suivi

Source du Pranget

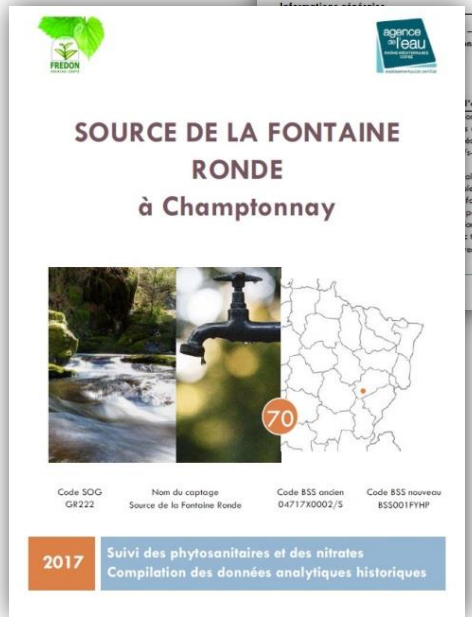
SOURCE DE LA FONTAINE RONDE

à Champtonnay

70

Code SOG GR222 | Nom du captage Source de la Fontaine Ronde | Code BSS ancien 04717X0002/S | Code BSS nouveau BSS001FYHP

2017 Suivi des phytosanitaires et des nitrates Compilation des données analytiques historiques

Ressources stratégiques

Enjeux : Préservation des ressources par leur prise en compte dans :

- Les documents d'urbanisme (PLU,SCOT,...)
- Les décisions de l'Etat (Avis, autorisation,...)

Exemple d'actions :

- Pris en compte dans les SAGE (Allan, Tille, Breuchin, Vouge, Ouche et Haut-Doubs Haute-Loue)
- Poste de gestion patrimoniale de la ressource en eau (Ascomade / Besançon)
- Contrat de nappe de Dijon Sud (Réhabilitation d'ouvrages ....)
- Forages profonds du Nainglet (Chalon) et de Lods (SI Haute Loue)
- Étude pilote des CPIE sur 2 ressources stratégiques : l'Enragé (Jura) et le Dessoubre (Doubs)

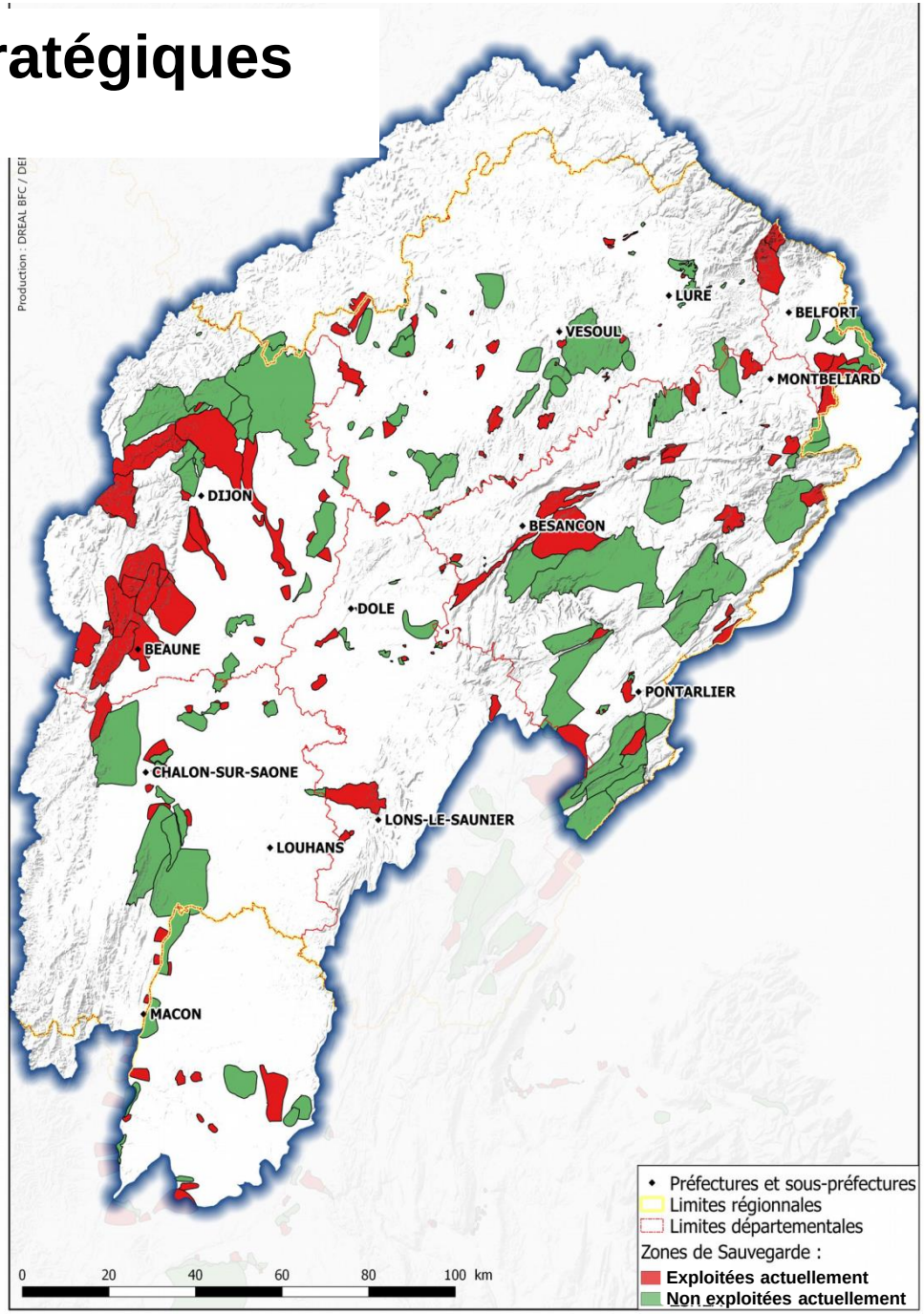

Restaurer durablement la qualité des eaux brutes des **captages prioritaires** dégradés par les pollutions diffuses et destinées à l'eau potable
Les conditions d'attribution des aides du 11ème programme

- Captages prioritaires : une **stratégie d'actions différenciées :**
  - Pour avoir des orientations de gestion et une palette de leviers d'action adaptés en fonction des caractéristiques naturelles de chaque captages, y compris en terme de temps de renouvellement des eaux, afin de gagner collectivement en efficacité et dans une logique de pérennité
- **Aides agricoles :** respect de l'encadrement communautaire, lien avec les régions, appel systématique du FEADER (pour aides dans le cadre des PDRR)
- **Aides non agricoles** sur les captages prioritaires conditionnées à une démarche pérenne

Restaurer durablement la qualité des eaux brutes des **captages prioritaires** dégradés par les pollutions diffuses et destinées à l'eau potable

- **Actions non agricoles sur les AAC :**
  - Actions d'accompagnement : études, suivi qualité…
  - Animation agricole AAC
  - Maîtrise foncière
  - Travaux prescrits par la DUP
  - Actions spécifiques identifiées dans le programme d'actions (sauf ANC et décharge)

    ❖ Jusqu'à **70%**
  - Mise en conformité sanitaire (cas exceptionnel)

    ❖ **avance remboursable jusqu'à 100%**

Restaurer durablement la qualité des eaux brutes des **captages prioritaires** dégradés par les pollutions diffuses et destinées à l'eau potable

- **Actions agricoles sur les AAC :**
  - Changements de pratiques – Mesures surfaciques (SIGC) : MAEC, CAB et primo entretien en AB
  - Investissement agricole nitrates et pesticides
  - Filières à bas niveau d'intrants
  - Actions innovantes

❖ **Les aides :**

  - Jusqu'à **70%** d'aides dans la limite de l'encadrement €/PDR, sauf investissement matériel **(50%)**
  - **FEADER (ou autre financeur) au moins 30%**

Préserver les **ressources stratégiques** pour l'eau potable

- **Actions non agricoles sur les ressources stratégiques :**
  - Actions d'accompagnement : délimitation des zones de sauvegarde, …
  - Maîtrise foncière
  - Travaux prescrits par la DUP
  - Actions spécifiques identifiées dans le programme d'actions (sauf assainissement non collectif et décharge)

❖ **Les aides**

  - Jusqu'à **70%** d'aides

Préserver les **ressources stratégiques** pour l'eau potable

- **Actions agricoles sur les ressources stratégiques :**
  - Conversion à l'agriculture biologique
  - Filières à bas niveau d'intrants (pesticides uniquement) : via appel à projet spécifique ponctuel uniquement
  - Actions innovantes

❖ **Les aides :**

  - Jusqu'à **70%** d'aides dans la limite de l'encadrement €/PDR
  - **FEADER (ou autre financeur) au moins 30%**

comité de bassin rhône méditerranée

Zoom thématique

Restauration de la morphologie et de l'hydrologie

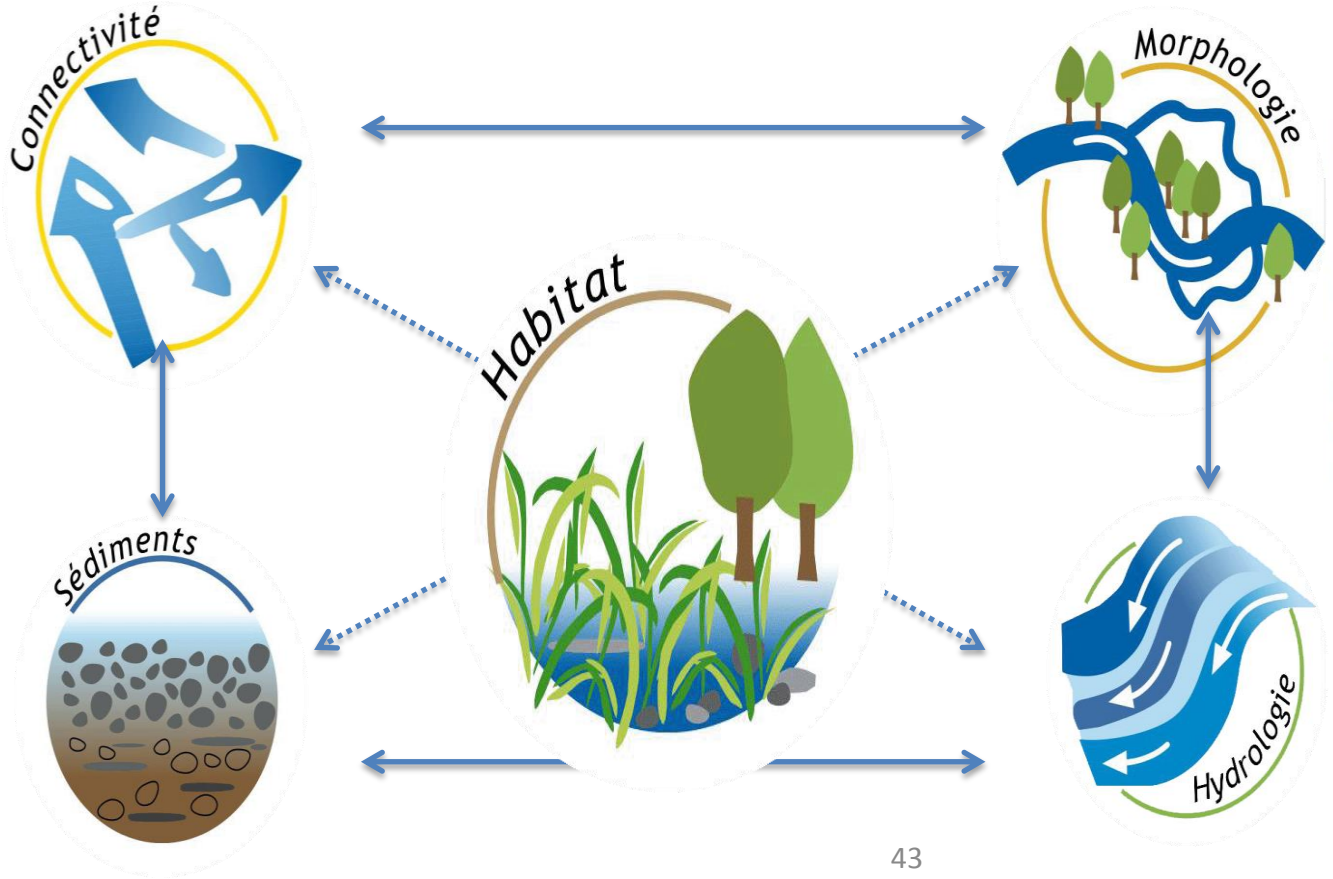

Cours d'eau : Les enjeux du territoire

Chiffres clés (SDAGE/PDM)

- **74%** des masses d'eau touchées par des altérations de l'Hydrologie et/ou Morphologie
- **63%** des masses d'eau (337ME sur un total de 537) sont concernées par une mesure Hydrologie et/ou Morphologie

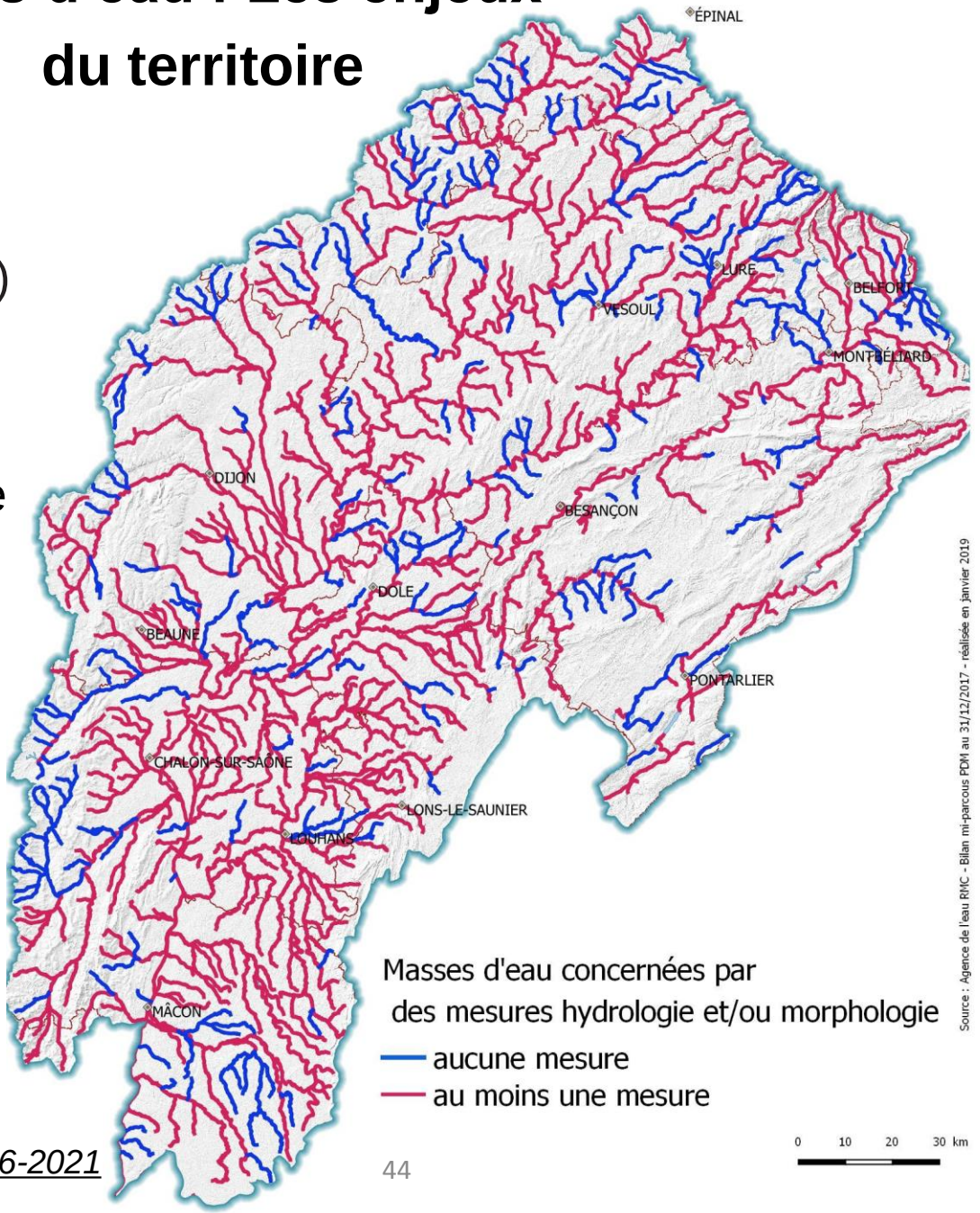

Bilan mi-parcours du programme de mesures 2016-2021

Cours d'eau : Avancement des actions

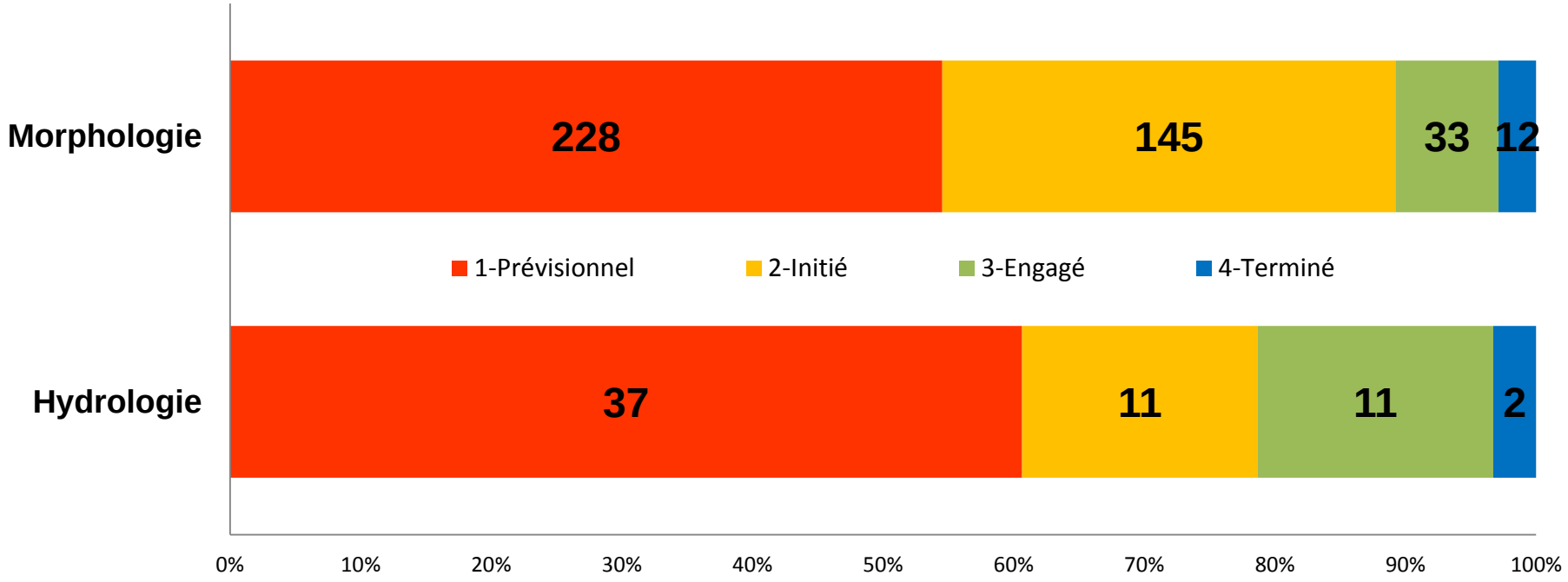

43% des masses d'eau ont des actions initiées et engagées

3% ont leurs actions achevées

Bilan mi-parcours du programme de mesures 2016-2021

Cours d'eau : Avancement des actions

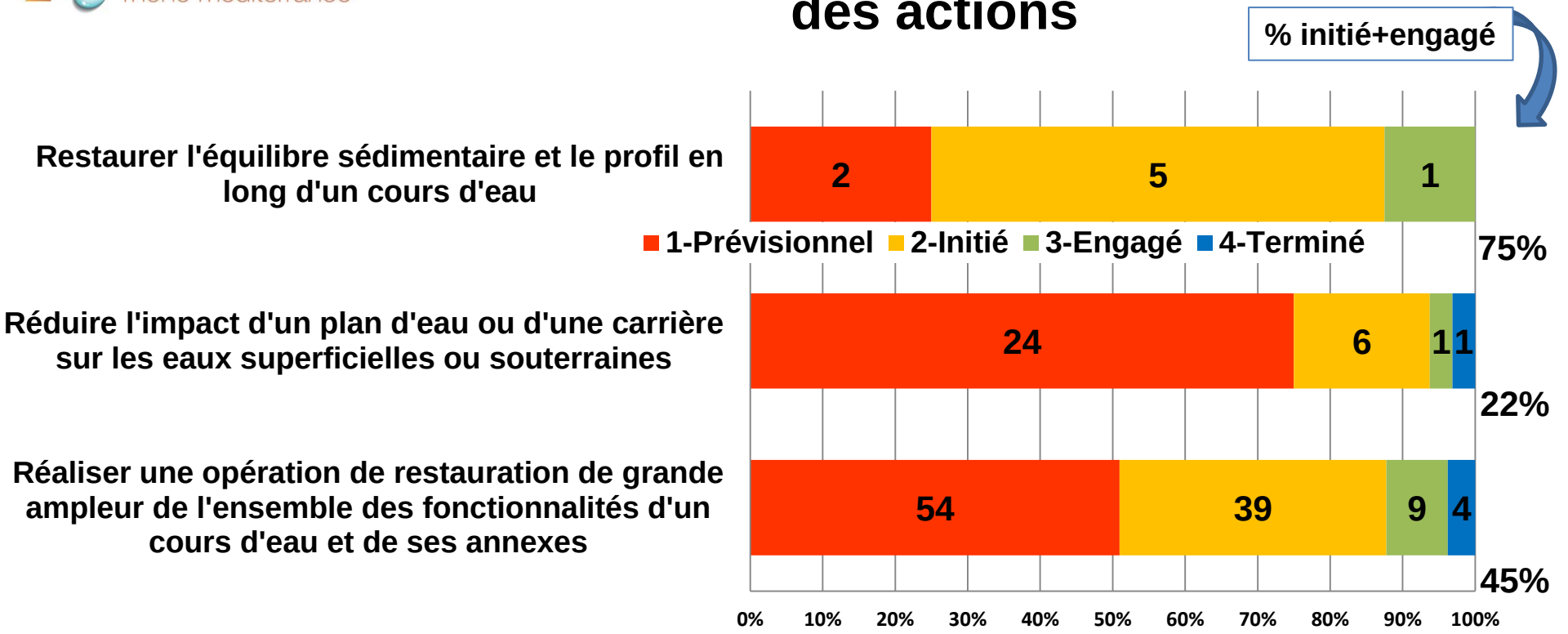

En chiffres …. sur la période 2016/2018

- Environ 85 km de rivières du bassin Saône-Doubs restaurées
- 116 dossiers de demande d'aides
- 12 M d'€ d'aide de l'Agence

Cours d'eau : Point de vigilance de l'avancement des actions

- Complexité technique, ampleur et coût des travaux à réaliser
- Difficultés juridiques pour intervenir dans les propriétés privés
- Structuration GEMAPI en cours sur de nombreux bassins versants

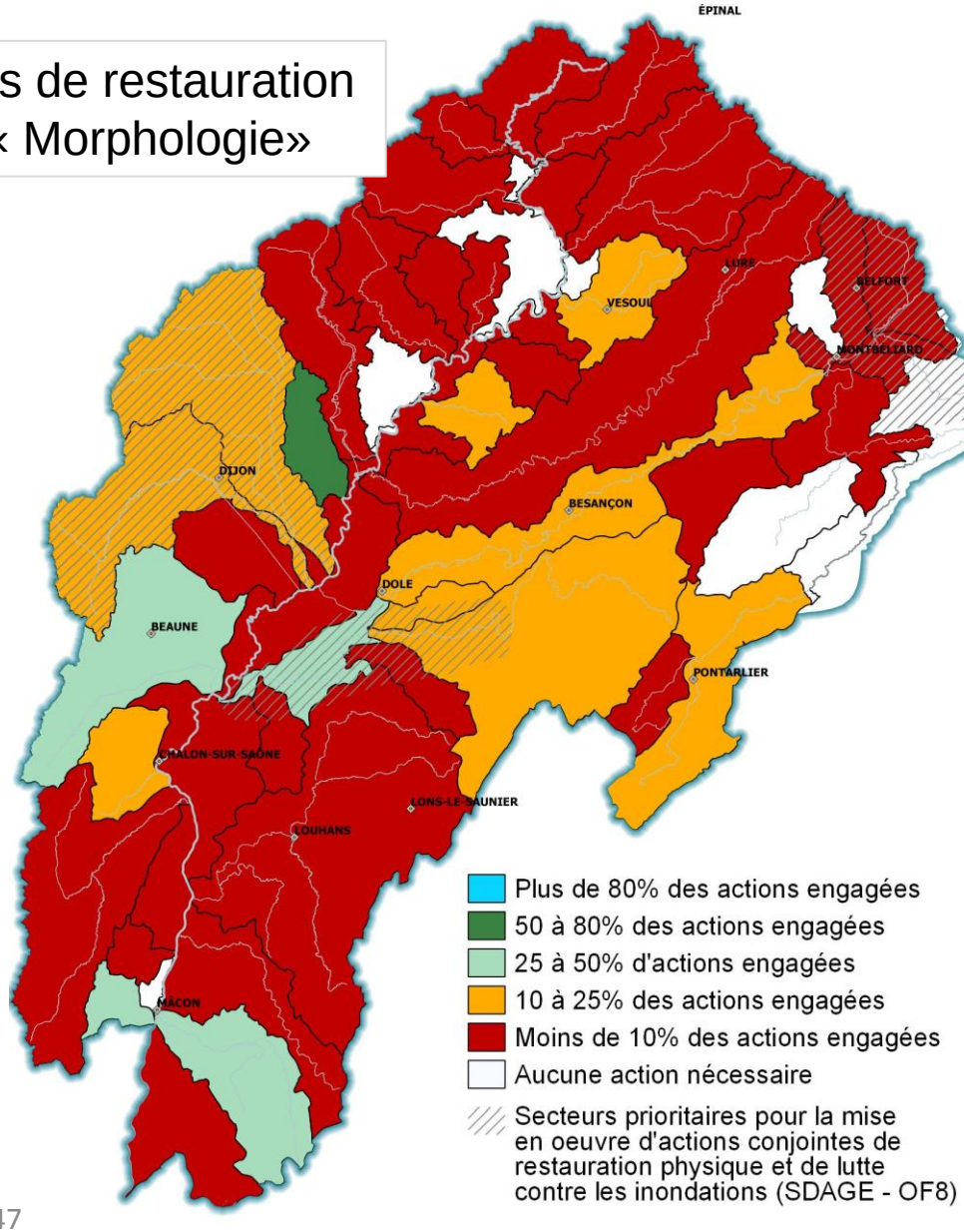

Les cours d'eau : Ce qu'il reste à faire

Les masses d'eau de plaine fortement altérés

- Conciliation des usages
- Ampleur et coût des travaux à réaliser
- Difficultés dans l'appropriation des enjeux et l'acceptabilité des actions par les riverains

Les masses d'eau avec de nombreux plans d'eau

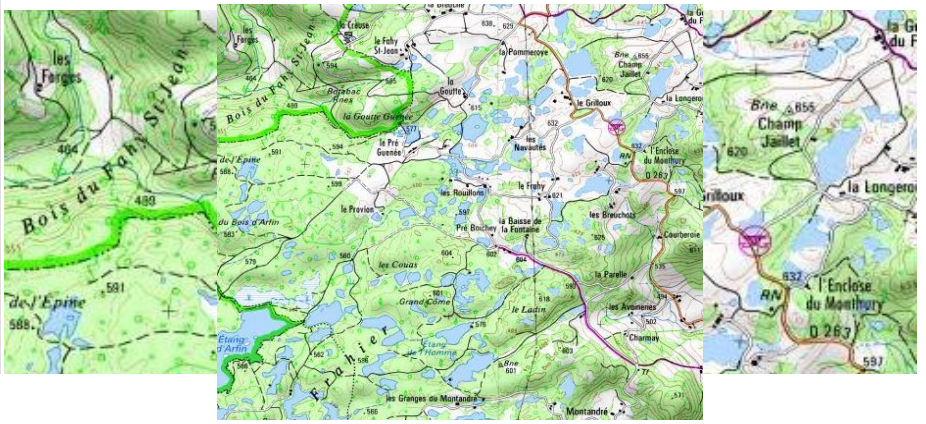

- Synergie nécessaire avec le volet règlementaire
- Méthodologie partagée pour prioriser les plans d'eau
- Solutions adaptées à rechercher (travaux, gestion…)
- Accompagnement des propriétaires

Les cours d'eau :
Des opportunités à saisir

- La structuration de la compétence GEMAPI sur les territoires

- Les discussions autour de l'animation des territoires et la gouvernance pour un grand nombre de contrats achevés en 2018 (C. rivières EPCI, etc…)

- La synergie avec d'autres documents de planification de divers partenaires (DOCOB, Natura 2000, PDPG, PLUi…)

Les cours d'eau :

Exemple de la restauration de la dynamique fluviale à la confluence Doubs Loue

Importants travaux de construction de digues et chenalisation dans les années 1960

Les cours d'eau :

Exemple de la restauration de la dynamique fluviale à la confluence Doubs Loue

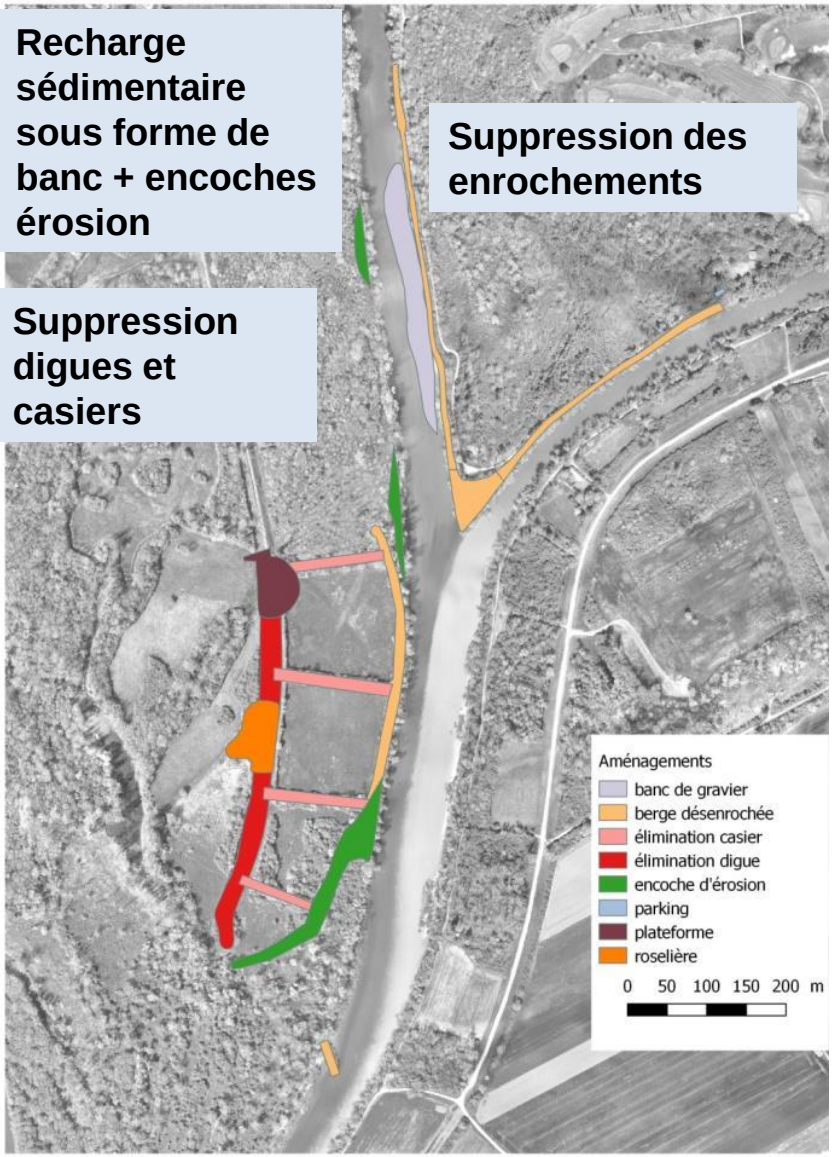

Désenrochement de 1500m de berges

Arrasement de 1500m de digues (dont 450m grande digue du Girard)

Réinjection de 22 000 m³ d'alluvions sous la forme d'un banc massif

Les cours d'eau :

Exemple de la restauration de la dynamique fluviale à la confluence Doubs Loue

Élargissement du lit de la Loue suite aux crues (+26m)

Diversification des écoulements

Augmentation du champ d'expansion des crues

Agir sur la morphologie – Agir sur l'hydrologie

Les aides du 11ème programme

- **Opérations éligibles et taux d'aides :**
  - **Etudes intégrées** (EBF, stratégie foncière) : **jusqu'à 70%**
  - **Travaux** + Etudes préalables, ingénierie, maîtrise foncière, travaux connexes, suivis efficacité milieux, entretien post-travaux : **jusqu'à 50%**
  - **Mise en œuvre plans d'action espèces exotiques envahissantes + entretien végétation : jusqu'à 30%**

Agir sur la morphologie – Agir sur l'hydrologie

Les aides du 11ème programme

- **Conditions d'attribution des aides :**
  - **Mesure PDM** sur la masse d'eau (sauf études, EEE et entretien)
  - **Approche globale bassin versant :** argumentaire, animation, instance de concertation
  - **Entretien** : programme pluri-annuel de gestion BV/engagement opération prioritaire
  - **Hydrologie** : au-delà du réglementaire

Echanges avec la salle

Campagne de communication grand public « En Immersion »

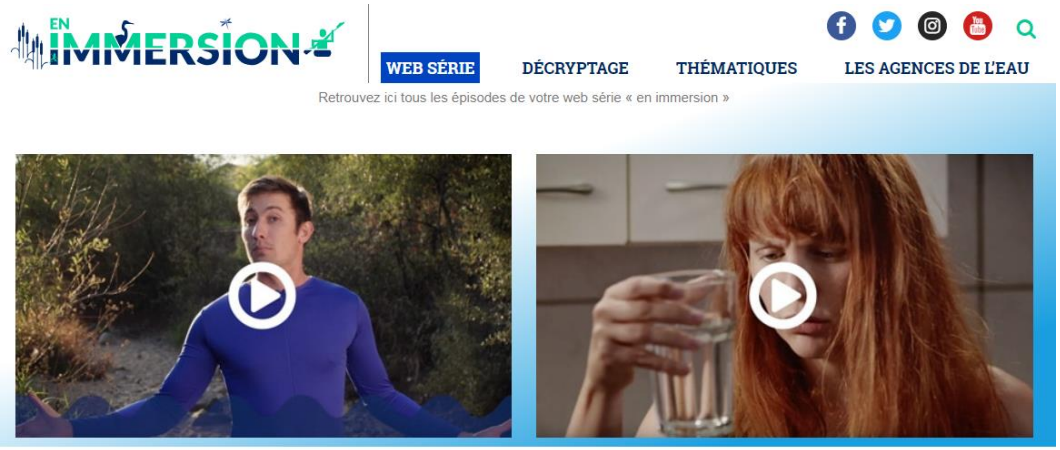

Déjà + d'1 millions de personnes touchées sur les réseaux sociaux

1 web-série + 1 plateforme de contenus pour informer sur les actions et les résultats des politiques de l'eau

2 ans – 20 épisodes

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

Conclusion

Espaces d'information thématiques de l'après-midi (14h-16h)

- 4 espaces d'information sur le 11ème programme à disposition :
  - Lutter contre les pollutions domestiques et industrielles, gestion durable des services d'eau et d'assainissement et solidarité territoriale
  - Economiser et mieux partager la ressource
  - Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques
  - Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable

- Des agents présents sur chaque espace pour répondre à vos questions sur les modalités d'aides du 11ème programme

11e programme
2019 - 2024